

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2022

DEL-2022-68

L'An deux mille vingt-deux, le trente et un mars, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/3/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

MM. BOUVARD, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER, TARAGON.

MM. GILLET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, JAILLET, PERINEL, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 16

Représentés par mandat : 3

Objet : PROJET EUROPEEN BAPAURA - CONVENTION DE JUMELAGE AVEC LE SIGERLY

Exposé du Président,

BAPAURA est un projet financé par l'Union Européenne. Il vise à expérimenter la mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics pour les petites communes.

Il réunit 9 partenaires locaux en Auvergne-Rhône-Alpes (Agences locales de l'énergie du Rhône, de l'Ain, de la grande région grenobloise, Syndicats d'énergie de la région Lyonnaise, de la Drôme, de l'Allier, Communauté de Communes de la Châtaigneraie cantalienne, Association pour une gestion durable de l'énergie et Société Publique Locale SARA Aménagement) qui ont pour mission, d'août 2020 à août 2023, d'accompagner des collectivités dans leurs projets de rénovation, depuis la prise de décision jusqu'à la signature du marché de travaux.

Ils sont soutenus dans cette démarche par l'ADEME et AURA-EE. L'ADEME coordonne le projet et met à disposition des partenaires une boîte à outils orientée métiers, évolutive en fonction des besoins, et des formations pour les aider à monter en compétence.

Le projet BAPAURA comporte une action de jumelage des partenaires. Il s'agit de partager leur expérience avec un acteur territorial pour lui présenter le concept développé et voir comment il peut s'adapter à son contexte. Le jumelage se déroulera entre la date de signature et la fin du projet en août 2023. L'idée du

jumelage est, en introduisant des partenaires 'associés', d'une part de disséminer les résultats du projet et les outils produits et, d'autre part, d'enrichir le partenariat du projet avec d'autres expériences.

Le SYANE est un acteur du territoire haut-savoyard qui œuvre et propose des services aux communes en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics et cette activité pourrait être enrichie par l'expérience de BAPAURA.

C'est pourquoi les élus du Syndicat d'énergie de la région Lyonnaise, le SIGERLY, propose aux élus du SYANE un jumelage dans le cadre du projet BAPAURA. Ce jumelage sera officialisé via la signature bipartite d'une convention.

Cette dernière précise les modalités du partenariat (participation aux groupes de travail, aux formations, accès à la boîte à outils) ainsi que les engagements du SYANE (retours d'expérience, communication sur le projet, échanges techniques). Aucun coût n'est demandé dans le cadre de ce jumelage au SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la proposition de jumelage faite dans le cadre du projet BAPAURA par le SIGERLY au SYANE,
2. à autoriser le Président à signer la convention de jumelage.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

